

# COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

La Commission se réunit tous les Lundis de 18 h 30 à 20 h 30

Tél. Direct : 04.94.08.60.49

*Réunion restreinte du lundi 16 décembre 2019*

**P.V. N° 18**

**Président** : M. Patrice BOUREAU

**Secrétaire** : M. Pierre HOLLECKER

**Représentant des arbitres, élu au CD** : M. Patrick FAUTRAD

**Présents** : MM. Michel ALEXANDRE – Cédric BOSCA - Hakim BOUAKSA – Cyril BOUREAU – Michel EBRARD – Noël LANDON - Serge PAPA.

## INFORMATIONS

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;
- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

**FERMETURE DU DISTRICT DU VENDREDI 20 DECEMBRE A 17 H AU LUNDI 6 JANVIER 2020 A 14 H**

## RAPPEL AUX ARBITRES

1 – Dans le cas de changement de club, l'arbitre a l'obligation d'en aviser la CDA ainsi que la commission du statut de l'arbitrage avant de procéder à une demande de licence avec son nouveau club.

2 – La commission rappelle aux arbitres qu'en aucun cas ils ne doivent accepter les chèques de particuliers en règlement de leurs frais d'arbitrage.

## RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ceux-ci ne présentent pas les formulaires officiels prévus à cet effet.

## COURS DE FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES SECTEURS

- **Secteur est varois** : Salle ST JEAN à PUGET SUR ARGENS, **tous les mercredis de 18h00 à 20h00**
- **Secteur centre var** : Salle du tir à l'arc à BRIGNOLES, **tous les vendredis de 18h00 à 20h00**
- **Secteur ouest varois** : Sièges du District du Var à LA GARDE, **tous les mercredis de 18h00 à 20h00**

## CORRESPONDANCE (reçue depuis la dernière réunion)

### DES ARBITRES :

- **M. Akram GHARBI TARCHOUNA** : récusation d'un club et nouveau n° de tél de son fils Elyas.
- **M. Franck PETER** : au sujet du remplacement d'un arbitre absent lors d'une rencontre U17 D1 du 08/12/19.
- **M. Joffrey BARDE** : excuses et explications pour son indisponibilité tardive. En attente du justificatif professionnel.
- **M. Mickaël ETRILLARD** : excuses et explications pour son absence lors des rencontres du 08/12/19 (manque de justificatif).

- **M. Nicolas FOUGERAT** : faisant état de l'absence du kilométrage de ses désignations sur MYFFF.
- **M. Thomas CARLIER** : justificatif pour son absence à une rencontre du 08/12/19.
- **M. Pascal MICHAUD** : Concernant un virement erroné pour une rencontre U18 D1 du 09/11/19 du fait de son changement de poste dû à l'absence de l'arbitre initialement prévu au centre.

### **DEMANDES DE REMBOURSEMENT FRAIS D'ARBITRAGE (FA) ou DEPLACEMENT (FD)**

#### **Transmises au Comptable de la CDA :**

- **M. Bruno CHARRETTE** : FA rencontre futsal D1 du 09/12/19 à charge du **CSK VAL DES ROUGIERES** pour absence de moyen de règlement des frais d'arbitrage.
- **M. Rachid EL AMARI** : FA rencontre U18 féminines du 07/12/19 à charge du District.
- **M. Tom DE NUNZIO** : FD rencontre U 15 D2 du 07/12/19 à charge des **VALLONS** pour absence de l'équipe.
- **M. Jérémy FLEURAUD** : FA rencontre U18 féminines à charge du District.
- **MM. Khalid CHAKROUNI, Vincent BLASCO** : FA feuilles de frais de rencontres U16 Futsal à charge du District.

#### **INDISPONIBILITES :**

- M. Joffrey BARDE : les 14 et 15/12/19.

#### **DES CLUBS :**

- **SC NANSAIS** : récusant deux arbitres et en expliquant les raisons. La commission n'accepte pas la récusation de ses arbitres.

#### **DIVERS :**

- **M. Georges PEZZOLI (membre de la CDA)** : informant la commission de son indisponibilité du 23/12/19 au 09/01/20.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Panne informatique** : Le serveur du District a été en panne du lundi 16 au mardi 17 après-midi.

- **Mail du LOUP FC** : au sujet de la décision de la CDA du 09/12/19 (P.V. 17) concernant la réserve d'après-match déposée lors de la rencontre Foot Loisir du 20/11/19 **T. HÔPITAL – LOUP FC**. Etant donné la nature des propos tenus dans cette correspondance, la CDA décide de transmettre le dossier au Comité Directeur du District.

#### **- Point sur les rencontres du week-end des 14 et 15/12/19.**

Beaucoup de matches ont été annulés à la dernière minute (arrêtés municipaux de fermeture d'installations, forfaits, reports, équipes absentes à l'heure du coup d'envoi ...).

**La CDA constatant une recrudescence d'incidents disciplinaires graves mettant en cause l'intégrité physique et/ou morale de ses arbitres demande à son représentant au sein du Comité Directeur d'aborder ce sujet préoccupant dès la prochaine réunion du CD.**

**Par ailleurs, elle assure les arbitres concernés par ces incidents de sa sympathie et de son soutien.**

- **Point sur les arbitres stagiaires** (FI des vacances de Toussaint) : 4 d'entre eux ont été testés lors d'un après-midi de Détection U13 du District le mercredi 11/12/19 et 2 ont été désignés dès le week-end suivant en championnat en étant accompagnés.

L'expérience sera renouvelée le mercredi 18/12/19 avec 4 stagiaires.

A ce jour, seuls 7 stagiaires sont désignables sur 26 :

3 n'ont toujours pas adressé de dossier médical,

1 n'a pas adressé un complément au dossier médical demandé,

15 ont un dossier de demande de licence inexistant ou incomplet. Les clubs d'appartenance sont priés de faire le nécessaire rapidement afin que ces arbitres les couvrent au 31 janvier 2020.

Il est rappelé que la demande de licence est à compléter par une photocopie d'une pièce officielle d'identité et par une photo récente.

- **Point sur les dossiers disciplinaires**: Un dossier n'a pas eu l'issue qu'il aurait mérité du fait de l'impossibilité pour l'arbitre central de se libérer de ses contraintes professionnelles et n'ayant donc pas pu exposer les faits devant la commission de discipline ; ainsi que par le fait que les arbitres assistants officiels ont déclarés n'avoir rien vu de l'incident objet de la séance. **La CDA rappelle à tous qu'il est essentiel d'être présent lors d'une convocation devant la Commission de Discipline, afin qu'un débat contradictoire puisse avoir lieu.**

- **Point sur les indisponibilités tardives, les rapports manquants, les absences diverses.**

Un arbitre sera prochainement convoqué devant la CDA pour absence insuffisamment justifiée devant la commission de discipline.

- **Formation** : Mercredi 18/12/19 à 18 h, aura lieu au District l'examen sanctionnant la fin de la Formation Initiale Longue de septembre à décembre. Au même moment les candidats à la Ligue passeront leur deuxième probatoire.

De ce fait, il n'y aura pas de cours ce jour-là. Les cours reprendront donc mercredi 8 janvier 2020 à La Garde et Puget sur Argens ainsi que le vendredi 10 janvier 2020 à Brignoles.

---

*Prochaine réunion (plénière)  
Lundi 6 janvier 2020 à 18h30*

**Le Président** : Patrice BOUREAU  
**Le Secrétaire** : Pierre HOLLECKER

**Nous vous souhaitons  
à toutes et à tous d'excellentes  
fêtes de fin d'année**

